Déclaration liminaire

Conseil Supérieur de l'Education du jeudi 10 décembre 2020



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous nous retrouvons en cette dernière séance de cette année difficile, pour une nouvelle journée marathon. Je pense qu'il est inutile d'encore épiloguer sur nos conditions de travail en commun dans cette instance.

Cette séance étant largement consacrée au post bac, aux CPGE, nous allons un peu développer la situation des élèves en terminale, les bêtatesteurs de la réforme en cours. Les parents d'élèves que nous représentons, sommes toujours aussi inquiets pour la jeunesse de notre pays. Nous nous devons de partager également l'incompréhension grandissante des familles. Aujourd'hui, des lycées publics comme privés fonctionnent à demi-groupe, quand d'autres fonctionnent à groupe entier et sans aménagement des grilles horaires. Bien sûr, nous pourrons convenir que des lycées ont de petits effectifs de terminales, des locaux bien équipés, bien aérés, mais ce n'est pas le cas de tous les lycées. Ainsi, pour les élèves, la charge de travail personnel, l'appropriation des programmes, le nombre d'interactions, la possibilité de pondérer ses notes avec tenues d'évaluation différenciées, l'accompagnement proposé dans les apprentissages ou dans l'orientation varient, d'un lycée à un autre. Alors nous nous interrogeons sur le cadre des préconisations et des contrôles qui dominent dans l'organisation des différents protocoles sanitaires et surtout dans la nécessité posée par le gouvernement de faire unité face à la crise sanitaire et à la contagion galopante du virus. Toutes les mesures sanitaires en cours dans notre pays sont bien là pour protéger la santé de toutes et de tous sans exception, et notamment ainsi, soyons concrets ne pas faire exploser notre système hospitalier. N'oublions pas qu'au contexte sanitaire s'ajoutent les épuisantes réformes des lycées, le manque de projection pour les élèves sur les examens ou non, sur des notes de contrôle continu prises en compte, sur un grand oral masqué ou non, maintenu ou non... Une réforme alambiquée qui ne résiste pas au choc sanitaire et pèse sur de trop nombreux élèves. Il est grand temps d'arrêter de jouer aux autruches.

Car, les candidats au baccalauréat 2021, d'un lycée public ou privé ont bien rendez-vous au même endroit et pendant plusieurs mois, chez Parcoursup. Parcoursup, c'est l'inégalité des chances confortée par un videur implacable à l'entrée, la mention du lycée d'origine.

La FCPE est plus qu'agacée. Dès le début nous avons dénoncé le tri scolaire et social des jeunes à l'œuvre. Oui, cette mention discriminatoire a été dénoncée par de nombreuses institutions, rappelons-les. Le Défenseur des Droits et la Cour des Comptes en février 2020 ont cette première recommandation commune sur l'anonymisation de la mention du lycée d'origine. En avril, le Conseil constitutionnel a rappelé l'obligation de transparence des algorithmes locaux et l'obligation d'information à l'égard des candidats des critères de sélection à postériori. Le lycée d'origine est bien mentionné comme pouvant être un critère de sélection., Vous nous aviez confirmé lors d'une séance de la volonté de ne pas bouger ce critère. Comme quoi, l'égalité des chances reste à géométrie variable et l'égalité des droits comme de traitement un impératif.

Nous demandons donc une nouvelle fois que soit retiré ce critère discriminatoire. Il est plus que temps d'œuvrer véritablement à réduire les inégalités scolaires comme sociales. Et la réforme de l'éducation prioritaire n'est pas pour nous convaincre. Soyez assurés que la FCPE sera très attentive à ce détricotage annoncé comme à l'affectation de l'argent public. La FCPE fait confiance à l'école de la République, celle là-même qui fait vivre le principe de laïcité et les valeurs de la République. Et nous entendons bien que ce soit à son rayonnement que l'argent public soit en premier lieu consacré.